



FIGHE 13 **SERVICES DÉCONCENTRÉS** **DE L'ÉTAT**

2 services déconcentrés

Les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) depuis le 1er janvier 2021

La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire.

Les missions de la DRAJES

Sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi.

Elle est chargée de la planification, de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région au titre de ces politiques publiques.

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de la mise en œuvre de certaines activités relatives aux politiques publiques, notamment :

- Contribution à l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse ;
- Élaboration du plan régional d'inspection et de contrôle pour l'ensemble des activités relatives aux politiques publiques dont elle est chargée et participe en tant que de besoin à des actions d'inspection et de contrôle départementales et interdépartementales.

Dans le domaine du sport

- Contribue à la mise en œuvre de la politique nationale du sport professionnel et apporte son concours au délégué territorial de l'Agence nationale du sport, pour la mise en œuvre des missions de ce groupement d'intérêt public dans la région. Elle assure le secrétariat de la conférence régionale du sport et, dans ce cadre participe à l'élaboration du projet sportif territorial.
- Organise les travaux de la commission régionale de lutte contre les trafics de substances et méthodes dopantes et anime et coordonne dans la région la politique de prévention du dopage.
- Contribue à la mise en œuvre des objectifs et actions arrêtés dans le cadre des plans nationaux interministériels concernant le sport, assiste l'autorité compétente pour le contrôle de la légalité des actes des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive et le contrôle budgétaire de ces centres et contribue à la mise en œuvre des politiques ministérielles relatives à la promotion, au développement, à l'organisation et à l'accès aux activités physiques et sportives.

En matière de politiques de la jeunesse

- Anime le dialogue permanent avec les associations et institutions partenaires des politiques publiques en faveur de la jeunesse.
- Coordonne le développement du réseau information jeunesse au niveau régional et assure un accompagnement de ses membres ; veille au développement des outils de l'État et de ses partenaires, destinés à favoriser l'accès aux droits des jeunes et à leur autonomie.
- Contribue à la promotion du développement de la mobilité internationale des jeunes.

En matière d'engagement et de soutien à la vie associative

- Pilote le déploiement dans la région du service civique.
- Soutient le délégué territorial de l'Agence du service civique, pour la mise en œuvre des missions de ce groupement d'intérêt public dans la région.
- Soutient le recteur de région académique pour l'exercice de ses compétences en matière de service national universel et de réserve du service national universel.



- Soutient le déploiement des mesures destinées à faciliter l'engagement civique de la société et à lutter contre les différentes formes d'atteinte aux valeurs et aux principes républicains (décrochage des jeunes, inaccessibilité des droits, discriminations...).
- Met en place des actions de soutien à la vie associative et, à ce titre, la gestion à l'échelon déconcentré du Fonds pour le développement de la vie associative dans les conditions prévues par le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ainsi que le secrétariat de la commission régionale consultative de ce fonds.
- Veille au développement des pratiques éducatives en accueils collectifs de mineurs dans une logique de continuité avec le temps scolaire et dans un cadre permettant un haut niveau de protection pour les mineurs.
- Veille au développement d'objectif d'amplification des départs des enfants et des jeunes en vacances éducatives (colos apprenantes, séjours de vacances, chantiers de jeunes bénévoles...).
- Pilote et coordonne des politiques de soutien en faveur de l'emploi associatif pour faciliter les complémentarités entre les différentes aides disponibles de l'État (notamment les postes Fonjep) et des collectivités territoriales.

Dans le domaine de la formation

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de formation initiale et continue dans le champ de l'animation, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et des sports.

- Contribution à l'observation des emplois et des métiers et analyse les besoins régionaux.
- Soutien, en tant que de besoin, à d'autres services de l'État, à des collectivités territoriales, à des établissements publics et à d'autres groupements d'intérêt public dont l'État est membre.
- Recensement des besoins de formation et organisation des jurys relatifs à ces diplômes.
- Contrôle et évaluation des organismes de formation.
- Contribution, en coordination avec le réseau des établissements publics placés sous la tutelle des ministres chargés de la jeunesse et des sports, à la mise en œuvre de l'offre publique de formation.

Le préfet de région, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Retrouvez sur la carte de France via ce lien : <https://drdjscs.gouv.fr/index.html> l'ensemble des DRAJES.

Les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) depuis le 1er avril 2021.

Les politiques et actions en matière de cohésion sociale sont assurées par les DREETS, ainsi que les formations et certifications des professions sociales et paramédicales.

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sont votre interlocuteur unique, au niveau régional, pour toute question concernant :

- La politique du travail et l'inspection du travail ;
- Le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et la protection des consommateurs ;
- Le développement des filières et l'accompagnement des entreprises, les mutations économiques, la compétitivité et la sauvegarde des entreprises ;
- La politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle) ;
- Les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement) ;
- Les actions sociales et économiques de la politique de la ville (dans certaines régions, cette mission est exercée par le Secrétariat général pour les affaires régionales — SGAR) ;
- Le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux ;
- La formation et la certification des professions sociales et de santé non médicales ;
- L'insertion sociale et professionnelle.

En Île-de-France, la direction est une Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), comprenant quatre unités départementales à Paris et dans les départements 92, 93 et 94, née du rapprochement des DDCS et des unités départementales des DIRECCTE sur ces territoires.



En Outre-mer, les directions sont des Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) qui exercent les missions confiées en métropole aux DREETS, aux DDETS et aux DDETS-PP.

L'inspection du travail conserve son système actuel d'organisation et sa ligne hiérarchique propre. Pour ces missions, la DREETS est placée sous l'autorité de la Direction générale du Travail. Elle pilote le système d'inspection du travail sur le plan régional et départemental.

Les DREETS pilotent animent et coordonnent les politiques publiques relevant de leurs missions et mises en œuvre notamment dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).

Les DDETS et DDETS-PP sont compétentes en matière de travail, d'entreprises, d'emploi, et de cohésion sociale. La DDETS-PP se distingue par des compétences supplémentaires en matière de consommation, de concurrence, de répression des fraudes, de métrologie, de sécurité alimentaire, d'environnement, de santé et de bien-être animal.

Retrouvez dans le site de votre DREETS vos rubriques et informations habituelles (portail national des DREETS : <https://dreets.gouv.fr/>)

